



CHARTRE D'ENGAGEMENT « TERRAGERS® » L'éco-tourisme dans le Gers

LE PRINCIPE

Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Gers (CDTL), en partenariat avec les filières du tourisme gersois, développe et anime l'offre de tourisme et de loisirs sur le thème du développement durable et de l'écotourisme.

Le Gers offre un tourisme de campagne, dans un environnement préservé qu'il faut protéger, avec des professionnels du tourisme attachés à des pratiques respectueuses de leur environnement.

Cette charte est issue d'un travail en commun entre le CDTL et des acteurs du tourisme gersois ayant adopté une démarche de développement durable dans leur domaine et respectant les critères suivants :

- Le prestataire veille à la protection de leur environnement immédiat (site reflétant l'identité du Gers, sans aucune nuisance)
- Le bâtiment est construit de préférence avec des matériaux locaux et sains
- Le prestataire réalise des économies d'énergie (isolation thermique et phonique, système de chauffage adapté, utilisation d'ampoules à basse tension ...)
- Le prestataire est engagé dans des actions d'économie de l'eau : (récupération de l'eau de pluie, aménagement paysager avec des plantes nécessitant peu d'eau, arrosage goutte à goutte, assainissement respectueux de l'environnement ...)
- Le prestataire est engagé dans des actions de réduction des déchets (tri sélectif, limite des emballages, utilisation papier recto/verso, correspondance électronique, pas d'utilisation de produits jetables ...).
- Le prestataire privilégie les filières courtes et les achats de produits locaux et/ou bio.
- Le prestataire utilise des produits d'entretien et de nettoyage écologiques et achète de préférence des biens d'équipement économes en énergie.
- Le site peut accueillir les personnes à mobilité réduite et tend vers la labellisation Tourisme et Handicap.
- Des actions de sensibilisation sont menées auprès du personnel et de la clientèle.

Un leitmotiv : pas d'OGM !

Un signe distinctif :



LE GERS : DES VACANCES DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- une achat chez un producteur bio ?
- un repas éralisé à partir de produits locaux chez un restaurateur ?
- une nuit chez un hébergeur respectant les principes de développement durable ?
- une partie de pêche ?
- une randonnée à la découverte du patrimoine et des paysages ?
- une visite chez un artisan pour découvrir son savoir-faire ?

Pour votre séjour ou votre visite, avec les prestataires marqués TerraGers®, vous savez que vous pouvez avoir confiance !

En avant le Gers pour tous, un Gers pour chacun !